



***PRIX INDICATIFS  
DES ENTREPRISES AGRICOLES  
ET IMMEUBLES AGRICOLES BATIS***

**2004**

**Statistique ECR 6**

Etablie sur la base des publications du Registre foncier, Delémont, de 1999 à 2004

Les prix de vente des entreprises agricoles sont comparés par l'intermédiaire de leurs valeurs officielles. Les entreprises agricoles ont été vendues pour des prix moyens représentant les multiples suivants de leurs valeurs officielles :

Zones de plaine du Canton du Jura (4 ventes, statistique non significative)

**(2,35)**

=====

fois la valeur officielle

Zone des collines + zones de montagne du Canton du Jura (35 ventes)

**2,64**

===

fois la valeur officielle

Canton du Jura, toutes zones confondues (39 ventes)

**2,62**

===

fois la valeur officielle

Pour le calcul du prix licite au sens de l'art. 66 LDFR, il y a lieu d'ajouter 5 % aux facteurs indiqués.

Les prix sont indicatifs. Une expertise avec visite des lieux est nécessaire dans tous les cas.

Courtemelon, le 27 août 2004 – BB/OB/cf